

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

INFORMATION DE L'ADMINISTRATION PAR L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 3261)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, supprimer le mot :

« compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision superflue.